



INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024

BATI'CUP 2021 YACHT CLUB DU CROESTY-ARZON 5A DU 14 AU 17 OCTOBRE 2021 BAIE DE QUIBERON / ARZON

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est sous le chapiteau ; ils seront également mis en ligne à l'adresse www.ycca.fr.

3.2 Le PC course est situé au YCCA – Tél : 02 97 53 78 07 – info@ycca.fr

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 [DP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au YCCA

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affaler de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

Date	Grand surprise
15/10/2021	Course
16/10/2021	Course
17/10/2021	Course

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est :

Vendredi 15 octobre 2021	09h00
Samedi 16 octobre 2021	09h00
Dimanche 17 octobre 2021	09h15

Le dernier jour de régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **11h00**

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Marées (Port Navalo heure légale) :

Date	Pleines Mers				Basses Mers			
	Matin	Coef.	Soir	Coef.	Matin	Coef.	Soir	Coef.
15/10	02h17	43	14h34	47	07h30	43	20h14	47
16/10	03h20	53	15h31	59	08h45	53	21h19	59
17/10	04h06	66	16h13	71	09h43	66	22h09	71

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le Pavillon C.

Le signal d'avertissement sur le bateau comité sera la **flamme JAUNE**

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Les signaux définissant le parcours à effectuer sont

9.3.1 **Parcours construits** : Pavillon « QUEBEC » envoyé sur le bateau comité

Voir schéma annexe Parcours : Départ -1 – 2 – porte (3A / 3B) 1 – 2 – 3B – arrivée

9.3.2 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra la flamme numérique du parcours et le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.

9.5 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont de bouées gonflables jaunes, blanches, des balises ou des cardinales en fonction des parcours (voir annexe parcours)

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à laisser à tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord].

12.2 Les départs des courses sont donnés en application de la règle 26, modifiée comme suit :

Temps	Signaux	Signification
5'	Envoi de la flamme jaune avec un signal sonore	Avertissement
4'	Envoi du pavillon P, I, U ou noir, avec un signal sonore	Préparatoire
1'	Amenée de P, I, U ou noir avec un signal sonore long	Dernière minute avant le départ
0	Amenée de la flamme jaune avec un signal sonore	Départ

12.3 a) Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a).

b) Pour les parcours côtiers exclusivement, un bateau franchissant la ligne (départ anticipé sous P) sera pénalisé de 30 mn sans instruction, modification de la RCV 29.1.

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

En cas de changement de parcours au vent les marques 1 et 2 seront remplacées par une seule marque.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée. (NP) Sur les parcours côtiers la ligne sera mouillée à environ 90° du dernier bord, passage entre le bateau comité arborant le pavillon bleu et la bouée.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Les bateaux manquant à finir dans un délai indiqué ci-dessous sont classés « DNF ».

Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

TYPE DE PARCOURS

Parcours construit

Parcours côtier habitable

TEMPS LIMITE POUR FINIR APRES :(en temps réel)

30 minutes après l'arrivée du premier

3 minutes par mille après l'arrivée du quatrième

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de [60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au YCCA

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au YCCA Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand quatre à huit courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

(c) Au-delà de huit courses validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] Un émargement (sortie et retour) sera mis en place émargement avant le Briefing sous le chapiteau.

19.2 [DP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Le canal VHF utilisé en course sera le **canal 72**

19.4 Le port de la brassière de sécurité est obligatoire en permanence sur toutes les courses. Cela modifie la RCV 40.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon YCCA

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 [DP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par les pavillons des partenaires

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus ne doivent pas être rejetés à la mer

25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

27.1 [DP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

28. PRIX

Des prix seront décernés à la discrétion des organisateurs

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : GUY TOUREAUX

Président du jury : MARC EYMOND

Pour plus d'informations, contacter

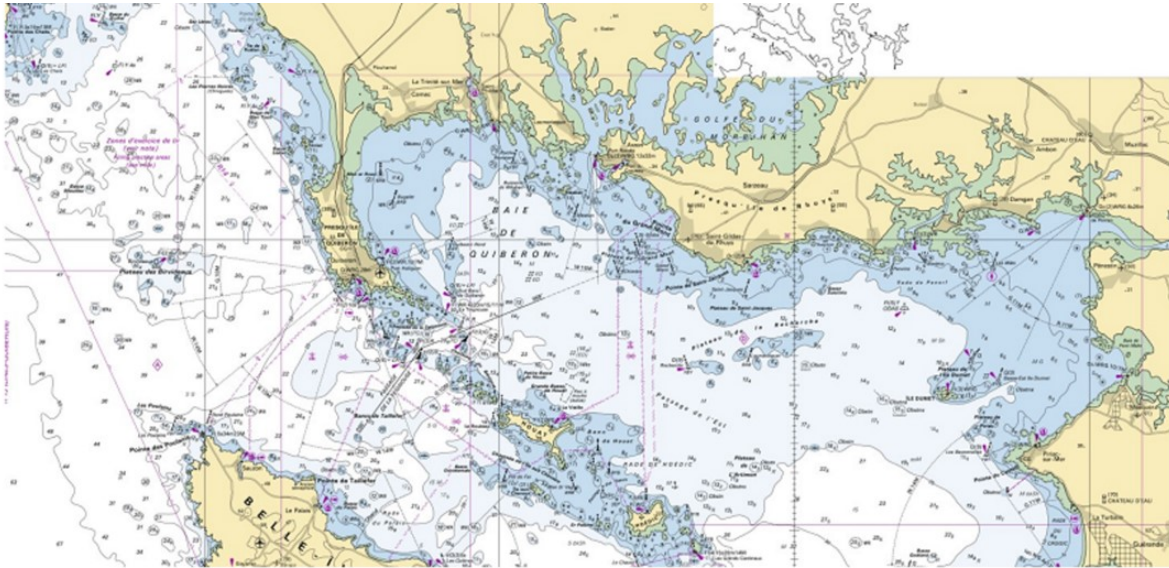
YCCA

Port du Crouesty 56640 ARZON Tél. : 02 97 53 78 07 -

info@ycca.fr

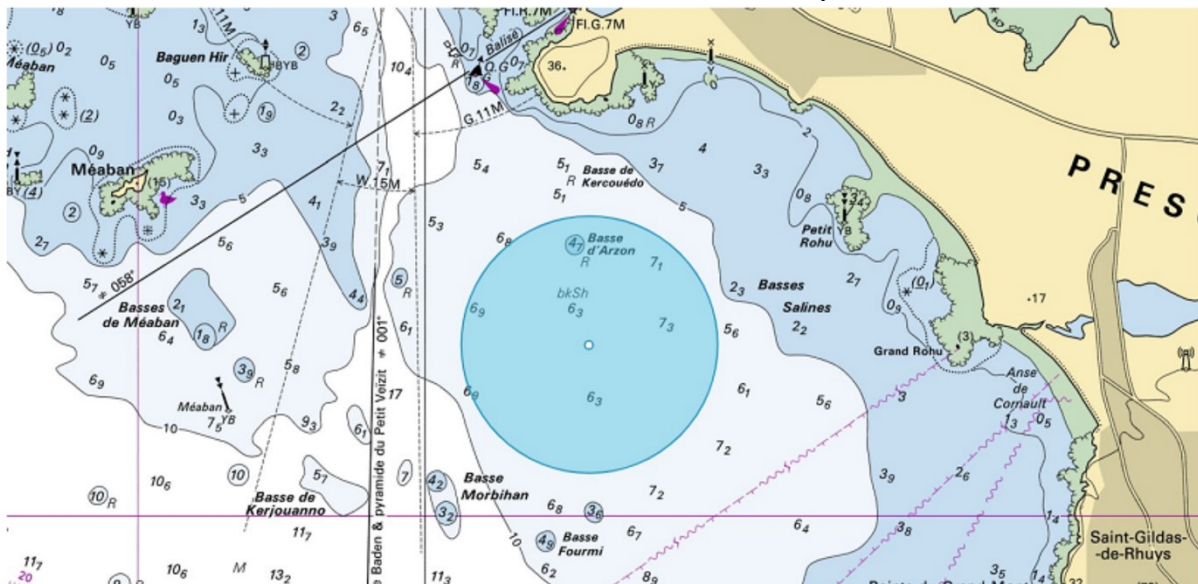
ANNEXE ZONE DE COURSE et DE DEPART

ZONE DE COURSE



ZONE DE DEPART

POSITION CENTRE DU ROND : 47 ° 31 ' 01 N / 002 ° 54 ' 01 W



ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

L'attention des concurrents est attirée sur le risque de danger à proximité des marques pour tout parcours côtier, réduit ou non (exemples non exhaustifs : les bouées de Chenal du Port du Croesty, la bouée Cardinale Sud des Buissons de Méaban).

Zone interdite à la navigation : Zone mytilicole définie par 4 bouées dont les coordonnées, définies par le SHOM, sont les suivantes :

- Bouée Cardinale Nord : 47°25,060 N ; 2°56,630 W
- Bouée Cardinale Est : 47°24,910 N ; 2°56,195 W
- Bouée Spéciale : 47°24.450 N ; 2°56,550 W
- Bouée Spéciale : 47°24,540 N ; 2°56,750 W

Ceci concerne les parcours côtiers ayant Le Rocher de la Vieille (devant Houat) comme marque de parcours.

ANNEXE 2
PARCOURS COTIERS (hors Aller /retour Port Haliguen)

Flamme numérique 1

Départ. : Zone de départ.

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée Cardinale Sud Méaban	à contourner en la laissant à bâbord	1.5	
Bouée Cardinale sud des Buissons de Méaban	à laisser à tribord	1.8	3.3
Bouée jaune (anciennement la Souris) (47°32'111N/03°01'038W)	à contourner en la laissant à bâbord	1.9	5.2
Bouée Cardinale Sud La Chimère	à contourner en la laissant à bâbord	5.9	11
Bouée Cardinale Sud Méaban	à contourner en la laissant à tribord	2.5	13.8
Arrivée sur la zone de départ		1.7	15

Flamme numérique 2

Départ. : Zone de départ.

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée de danger isolée l'Epieu	à laisser à tribord	1.5	
Rocher Vieille (voir note)	à contourner en la laissant à bâbord	6.0	7.5
Bouée cardinale Ouest la Recherche	à contourner en la laissant à bâbord	4.8	12.3
Bouée Cardinale Sud la Chimère	à laisser à tribord	4.1	16.
Bouée Cardinale Sud Méaban	à contourner en la laissant tribord	2.5	18.
Arrivée sur la zone de départ		1.7	20.6

Flamme numérique 3

Départ. : Zone de départ.

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée Cardinale Sud Méaban	à contourner en la laissant à bâbord	1.7	
Bouée de danger isolé de Bugalet	à contourner en la laissant à tribord	6.3	8.0
Bouée jaune (anciennement Le Rat) (47°32'90N/03°01'70W)	à contourner en la laissant à tribord	3.8	11.0
Bouée jaune (anciennement la Souris) (47°32'111N/03°01'038W)	à contourner en la laissant à bâbord	0.9	11.9
Bouée Cardinale Sud des buissons de Méaban	à laisser à bâbord		
Bouée Cardinale Sud Méaban	à contourner en la laissant à bâbord	3.6	15.5
Arrivée sur la zone de départ		1.7	17.2

Flamme numérique 4

Départ. : Zone de départ.

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée Cardinale Sud Méaban	à contourner en la laissant à bâbord	1.5	
Bouée Cardinale Sud des Buissons de Méaban	à laisser à tribord	1.8	3.
Bouée jaune (anciennement la Souris) (47°32'111N/03°01'038W)	à contourner en la laissant à bâbord	1.9	5.2
Bouée Cardinale Nord du Banc de Quiberon	à contourner en la laissant à tribord	2.6	7.8
Bouée de danger isolé de Bugalet	à contourner en la laissant à tribord	2.6	10.4
Bouée Cardinale Sud des buissons de Méaban	à laisser à bâbord		
Bouée Cardinale Sud Méaban	à contourner en la laissant à bâbord	6.3	16.7
Arrivée sur la zone de départ		1.7	18.4

Flamme numérique 5

Départ. : Zone de départ.

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée de danger isolé L'Epieu	à contourner en la laissant à tribord	1.5	
Bouée Cardinale Sud la Chimère	à contourner en la laissant à tribord	1.2	2.7
Bouée Cardinale Sud Banc de Quiberon	à contourner en la laissant à tribord	5.7	8.4
Bouée Jaune (anciennement la Souris) (47°32'111N/03°01'038W)	à contourner en la laissant à tribord	4	12.4
Bouée Cardinale Sud des buissons de Méaban	à laisser à bâbord		
Bouée Cardinale Sud Méaban	à contourner en la laissant à bâbord	3.7	16.1
Arrivée sur la zone de départ		1.7	17.8

Flamme numérique 6

Départ. : Zone de départ.

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée de danger isolé de l'Epieu	à contourner en la laissant à tribord	2.5	
Bouée Cardinale Ouest de la Recherche	à contourner en la laissant à tribord	4.3	6.8
Rocher de la Vieille	à contourner en la laissant à tribord	4.8	11.6
Bouée cardinale Nord du Banc de Quiberon	à contourner en la laissant à tribord	6.6	18.2
Bouée Cardinale Sud Méaban	à contourner en la laissant à bâbord	4.5	22.7
Arrivée sur la zone de départ		1.7	24.2

Flamme numérique 7

Départ. : Zone de départ.

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée Cardinale Sud Méaban	à contourner en la laissant à bâbord	1.5	
Bouée Cardinale Sud des Buissons	à laisser à tribord		
Bouée jaune (anciennement la Souris) (47°32'111N/03°01'038W)	à contourner en la laissant à bâbord	3.7	5.2
Bouée Cardinale Sud Banc de Quiberon	à contourner en la laissant à tribord	4	9.2
Bouée Cardinale Nord du Banc de Quiberon	à contourner en la laissant à tribord	1.6	10.8
Bouée Cardinale Sud Méaban	à contourner en la laissant à bâbord	3.7	17.0
Arrivée sur la zone de départ		1.7	18.7

ANNEXE PARCOURS COTIERS PORT HALIGUEN

Flamme numérique 1

Départ. : Zone de départ

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée Cardinale Sud Méaban à contourner en la laissant à tribord

Bouée de danger isolé de Bugalet à contourner en la laissant à bâbord

Bouée Cardinale Nord du Banc de Quiberon à contourner en la laissant à tribord

Arrivée : bouée cardinale sud de Port Haliguen à laisser à tribord et le bateau comité à bâbord **15 NM**

Flamme numérique 2

Départ. : Zone de départ

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée Cardinale Sud la Chimère à contourner en la laissant à tribord

Bouée Cardinale Sud Banc de Quiberon à contourner en la laissant à tribord

Bouée Cardinale Nord du Banc de Quiberon à contourner en la laissant à bâbord

Arrivée : bouée cardinale sud de Port Haliguen à laisser à tribord et le bateau comité à bâbord **14 NM**

Flamme numérique 3

Départ. : Zone de départ

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée Cardinale Sud la Chimère à contourner en la laissant à tribord

Bouée Cardinale Sud Banc de Quiberon à contourner en la laissant à tribord

Bouée de danger isolé de Bugalet à contourner en la laissant à tribord

Bouée Cardinale Nord du Banc de Quiberon à contourner en la laissant à tribord

Arrivée : bouée cardinale sud de Port Haliguen à laisser à tribord et le bateau comité à bâbord **19 NM**

Flamme numérique 4

Départ. : Devant le port de Port Haliguen à environ 0.5 milles dans l'Est de la bouée cardinale sud de Port Haliguen

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée Cardinale Nord du Banc de Quiberon à contourner en la laissant à tribord

Bouée Cardinale Sud la Chimère à contourner en la laissant à bâbord

Bouée Cardinale Sud Méaban à contourner en la laissant à tribord

Arrivée : Sur la Basse d'Arzon **12 NM**

Flamme numérique 5

Départ. : Devant le port de Port Haliguen à environ 0.5 milles dans l'Est de la bouée cardinale sud de Port Haliguen

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée Cardinale Nord du Banc de Quiberon à contourner en la laissant à tribord

Bouée Cardinale Sud Banc de Quiberon à contourner en la laissant à bâbord

Bouée Cardinale Sud la Chimère à contourner en la laissant à bâbord

Arrivée : Sur la Basse d'Arzon **12 NM**

Flamme numérique 6

Départ. : Devant le port de Port Haliguen à environ 0.5 milles dans l'Est de la bouée cardinale sud de Port Haliguen

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée Cardinale Nord du Banc de Quiberon à contourner en la laissant à bâbord

Bouée de danger isolé de Bugalet à contourner en la laissant à tribord

Bouée Cardinale Sud Méaban à contourner en la laissant à tribord

Bouée Cardinale Sud la Chimère à contourner en la laissant à bâbord

Arrivée : Sur la Basse d'Arzon **18 NM**

ANNEXE CONDITIONS SANITAIRES

Chaque participant doit être titulaire d'un passe sanitaire et doit être parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'organisateur ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.
- L'organisateur peut obliger un bateau qui a un cas suspect de Covid 19 dans son équipage à abandonner immédiatement la course. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié [DP]

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.